

Séance du 18 octobre 2012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 12 octobre 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, MM. Millet-Barbé, Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Aguerre, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Dumas à Mme Lauqué ; Mme Boé à Mme Touraton ; Mme Salducci à Mme Demont ; Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

ABSENT : M. Etcheto.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

Mme Touraton présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **MOBILITE ET STATIONNEMENT** - Véloroute du littoral - Demandes de subventions – Actualisation du plan de financement.

La véloroute du littoral constitue l'un des 12 itinéraires européens projetés par le réseau Eurovélo. Appelée également Vélodyssée sur le territoire français, elle va traverser Bayonne en raccordant Anglet et Boucau.

Sur le territoire bayonnais, elle représente 6 750 ml de voirie (4 920 ml ont d'ores et déjà été réalisés) et empruntera :

- la piste bidirectionnelle existante le long de la rive gauche de l'Adour depuis le parc de stationnement Boufflers jusqu'à la limite avec la commune d'Anglet ;
- la piste bidirectionnelle réalisée en 2011 sur le quai Resplandy entre le viaduc ferroviaire et la rue Ravignan ;

- la piste cyclable réalisée en 2007 et 2012 le long du quai de Lesseps et du quai amiral Sala ;
- l'espace partagé aménagé en 2012 en doubles sens cyclables le long du quai Bergeret de la rue des Lavandières ;
- une voie verte à créer en 2014 le long du chemin de Saint-Bernard côté Adour ;
- la voie verte à créer en 2014 pour raccorder le boulevard Alsace Lorraine à la passerelle construite sur le futur viaduc ferroviaire ;
- un ascenseur à créer en 2014 en rive gauche sur le quai Resplandy, à l'autre extrémité de cette passerelle ou bien une section de piste pentée à 7 à 8% pour rejoindre l'avenue Duvergier de Hauranne.

Par délibération du 16 décembre 2009, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter les financements sur la base de 1 300 000 € HT correspondant aux 3 250 ml devant être aménagés sur la période prévisionnelle 2010/2013.

A ce jour, les 1 830 ml, qui restent à aménager, concernent des aménagements conséquents (voie verte chemin Saint-Bernard et voie verte en vue du franchissement de l'Adour ainsi que son ascenseur). Ces travaux, estimés à 1 100 000 € HT (études comprises), seront réalisés en 2014.

La sollicitation de l'Etat, au titre du fonds national d'aménagement du territoire (FNADT), approuvée par délibération du 15 décembre 2011, portera sur le montant de 1 100 000 € HT.

Les autres partenaires (excepté l'Europe qui ne financera pas ce projet, le considérant comme non prioritaire) se prononçant sur la base éligible de 1 300 000 € HT, se sont engagés dans le financement du projet (subventions Conseil régional et Conseil général acquises). L'Agglomération, quant à elle, financera ce projet au titre du contrat d'agglomération.

Il est nécessaire de produire aujourd'hui, à la demande des services de l'Etat, une délibération faisant apparaître le plan de financement prévisionnel actualisé sur la base éligible de 1 100 000 € HT :

	Travaux 2010-2012 200 000 € HT	Travaux 2014 1 100 000 € HT	Coût total opération 2010-2014 1 300 000 € HT
Etat (FNADT)		220 000 €	220 000 €
Conseil régional d'Aquitaine	30 000 €	165 000 €	195 000 €
Conseil général des Pyrénées-Atlantiques	30 000 €	165 000 €	195 000 €
Agglomération Côte Basque-Adour	38 462 €	211 538 €	250 000 €
Ville de Bayonne	101 538 €	338 462 €	440 000 €

Il est demandé au conseil municipal d'approuver ce plan de financement actualisé.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.